



INCIDENCES NATURA 2000



CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET UN DOJO à FONTOY

Le 01/04/2026

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

I.1 Maitrise d'ouvrage

THIONVILLE FENSCH AGGLOMERATION

4 avenue Gabriel Lippmann
CS 30054 - 575972 YUTZ

Chargé d'opération : J HENRION 06 17 26 00 19 – jonathan.henrion@agglo-fensch.fr

I.2 Maitrise d'œuvre

Architecte Mandataire

LUCQUET ARCHITECTES ASSOCIÉS

32, rue du bassin d'Austerlitz
67100 STRASBOURG

Bureau d'études VRD

LOLLIER Ingénierie
3, rue de Mittelhausen
67170 MITTELSCHAEFFOLSHEIM

Paysagiste

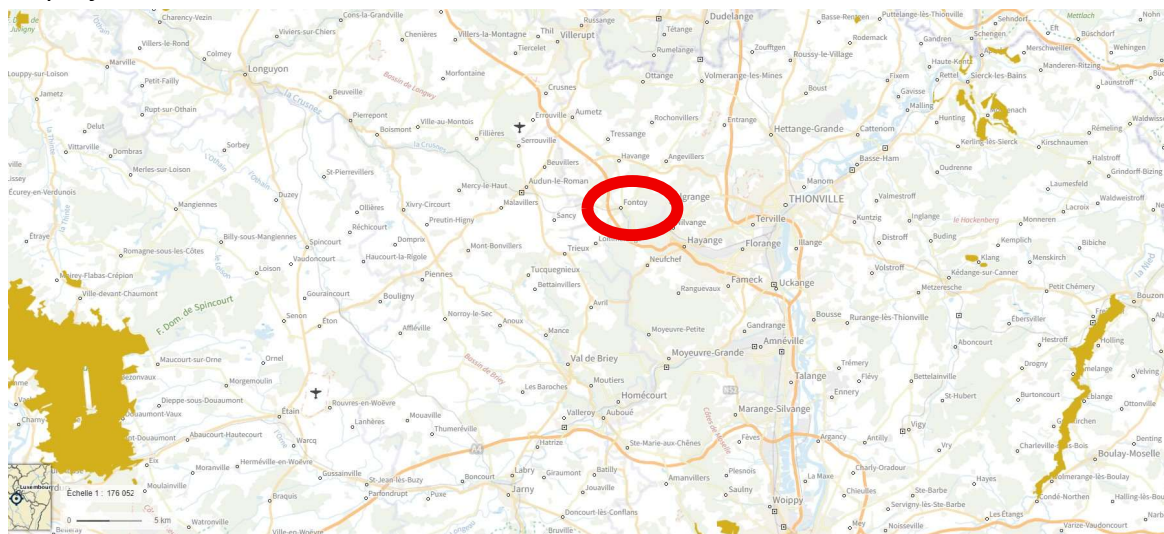
TOURNE SOL EURL
23, rue Alexandre WEILL
57370 PHALSBURG

PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC (ou SIC avant désignation finale)) classées respectivement au titre de la Directive « Oiseaux » et de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». L'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Dans ce réseau, les États membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

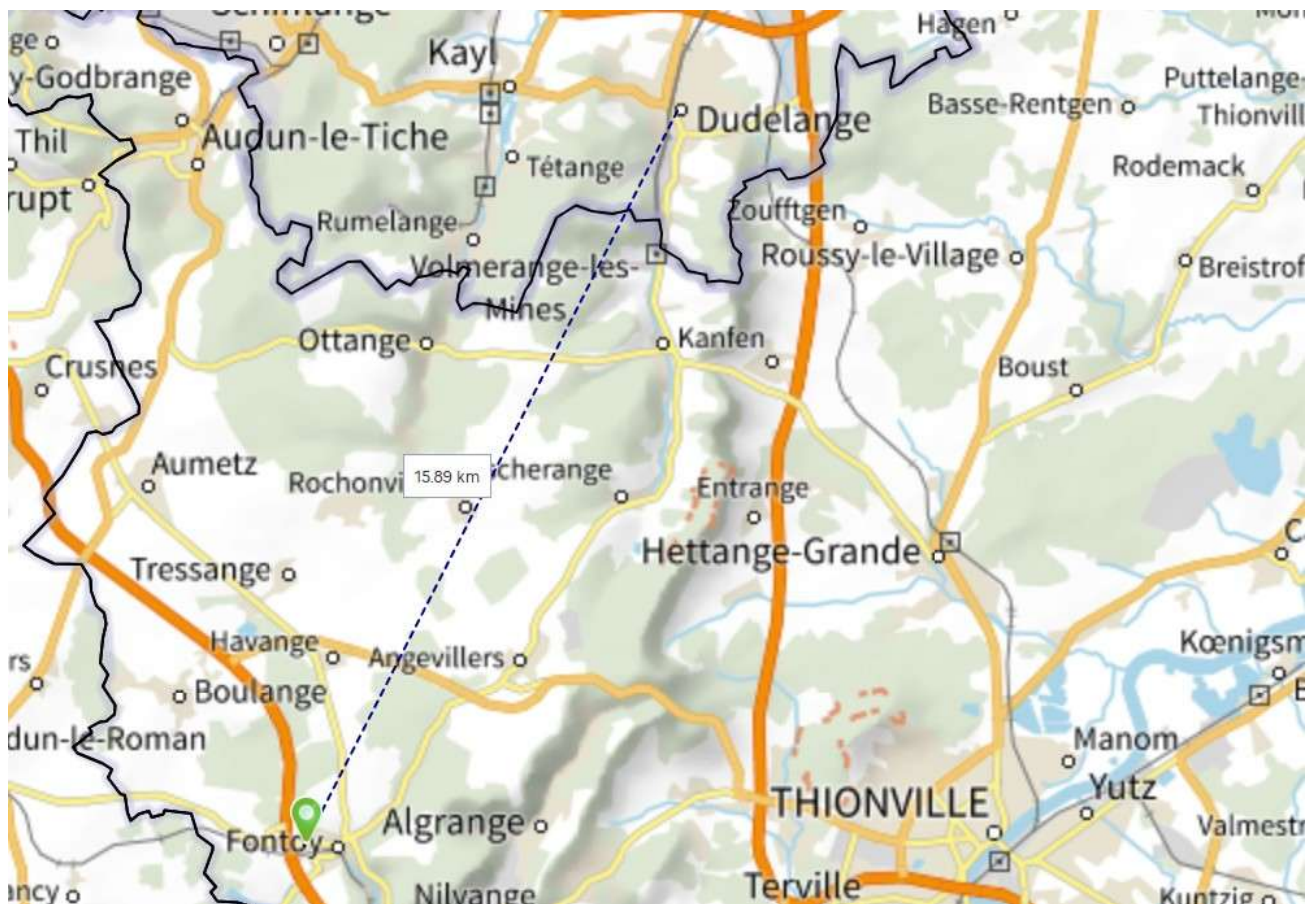
LES SITES NATURA 2000 A PROXIMITE DU PROJET

Le projet n'est situé dans aucune zone Natura 2000.

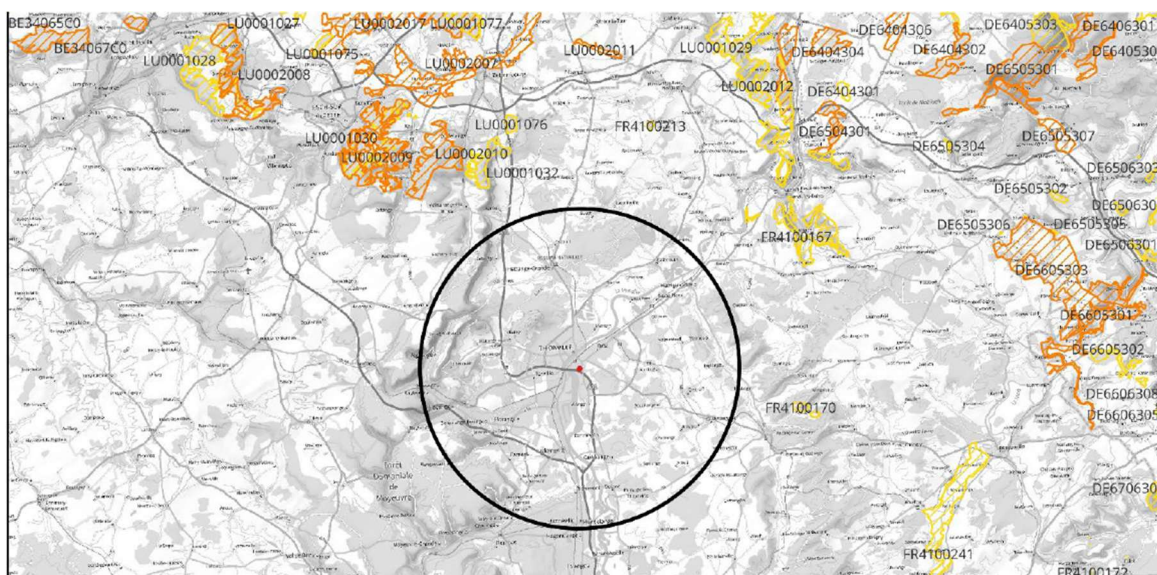


Annexe 1 site référencé Natura 2000 en France proche de FONTOY

Cependant, le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 16 km au nord du projet.



Il s'agit de la ZSC « Dudelange - Ginzebierg » (LU0001032).

**LU0001032 : Dudelange - Ginzebiérg**

Ce site de 272,78 ha, situé au Luxembourg, est composé de plusieurs types d'habitats mais la majeure partie est occupée par la forêt à dominance de feuillus (forêts de hêtre, hêtraies calcaires, forêts subatlantiques et médio-européennes de chênes, forêts mixtes). Des prairies sèches et prairies de fauche, des forêts alluviales, des eaux stagnantes et des cours d'eau viennent compléter le site.

Le site abrite huit types d'habitats de l'annexe I dont trois habitats prioritaires. Les pelouses calcaires ainsi que les habitats forestiers, et en particulier la forêt alluviale résiduelle et les hêtraies calcicoles constituent l'intérêt majeur du site. En tout, les habitats de l'annexe I de la directive couvrent plus de 70% de la zone.

12 espèces sont visés à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et énumérées à l'annexe II de la directive 92/43/CEE comme le sonneur à ventre jaune, le cuivré des marais, la chevêche d'Athéna, et d'autres espèces d'oiseaux (des pics, des milans...).

D'autres espèces d'intérêts sont également présentes sur le site dont le chat sauvage et plusieurs espèces de lépidoptères.

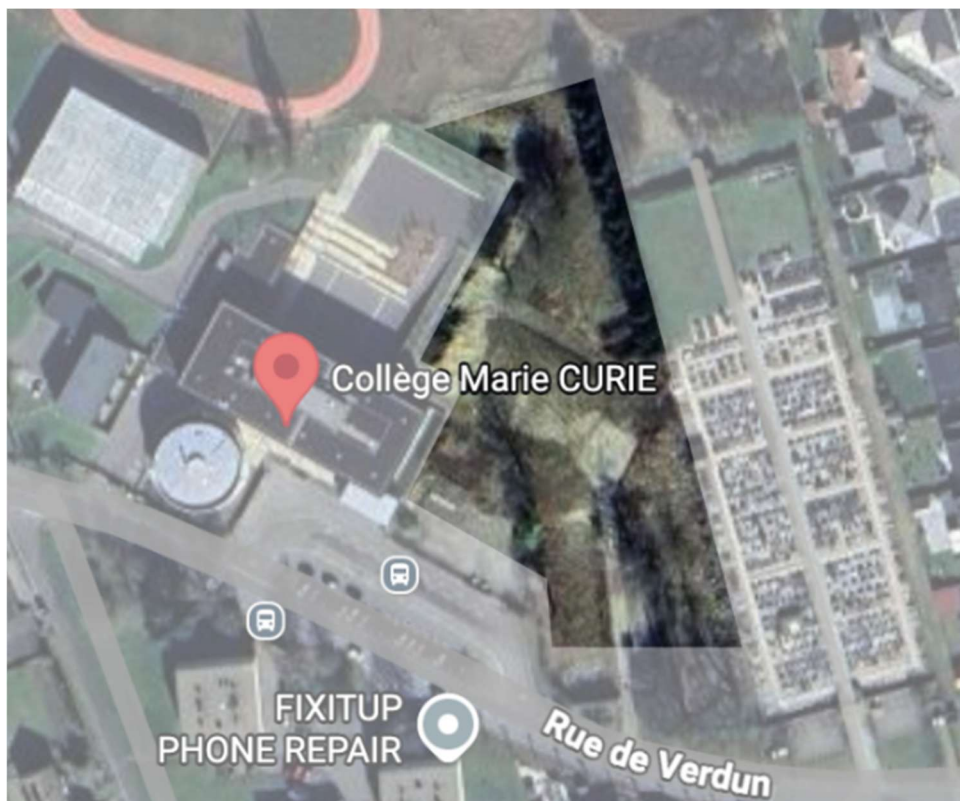
Source : <https://natura2000.eea.europa.eu/Natura2000/SDF.aspx?site=LU0001032#5> et le plan de gestion du site (EN ANNEXE 2)

DESCRIPTIONS DU PROJET PAYSAGER

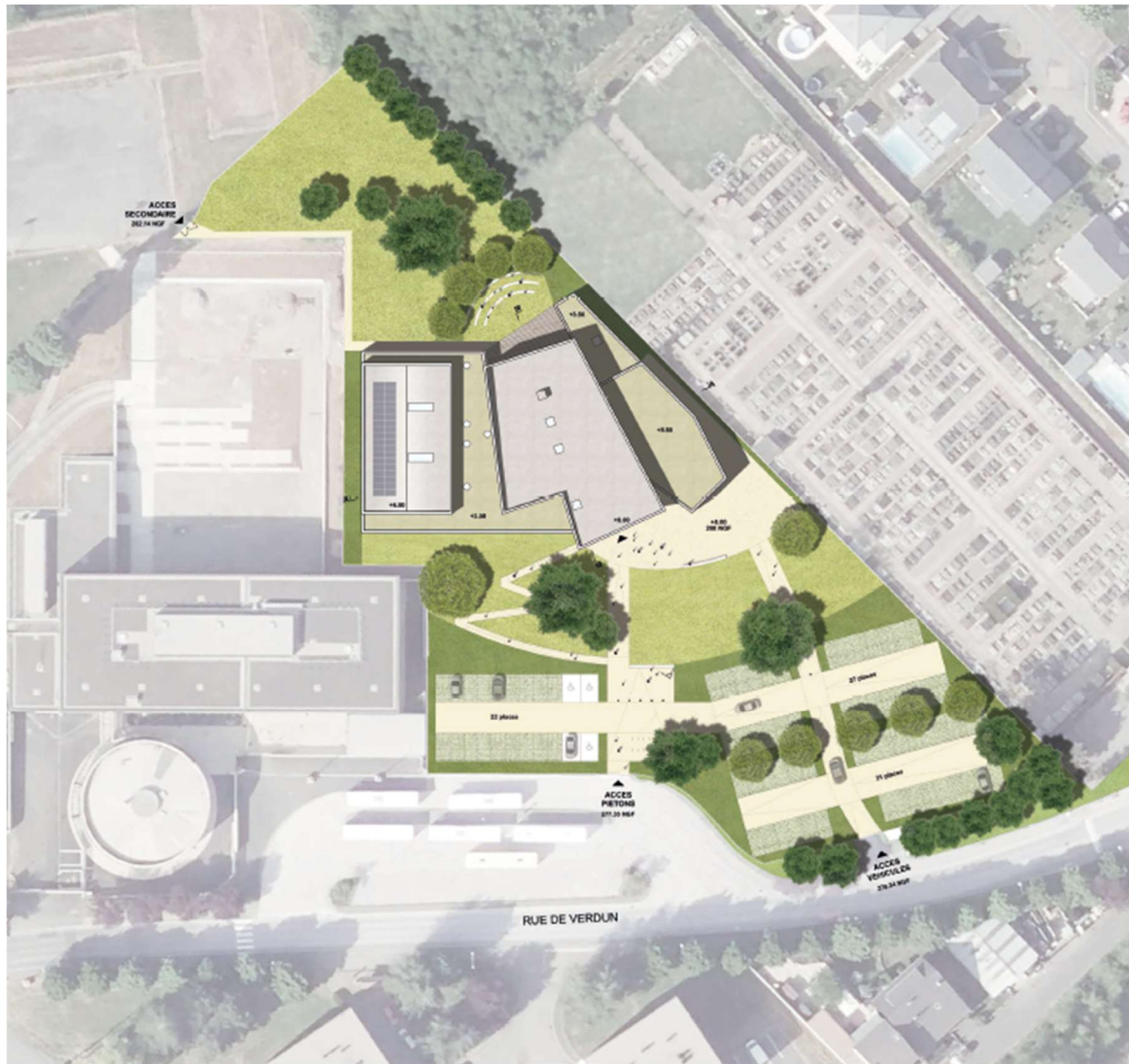
Le projet est situé sur une parcelle déjà aménagée.



Vue aérienne ancien collège



Vue aérienne après démolition des bâtiments



Plan de masse projet futur

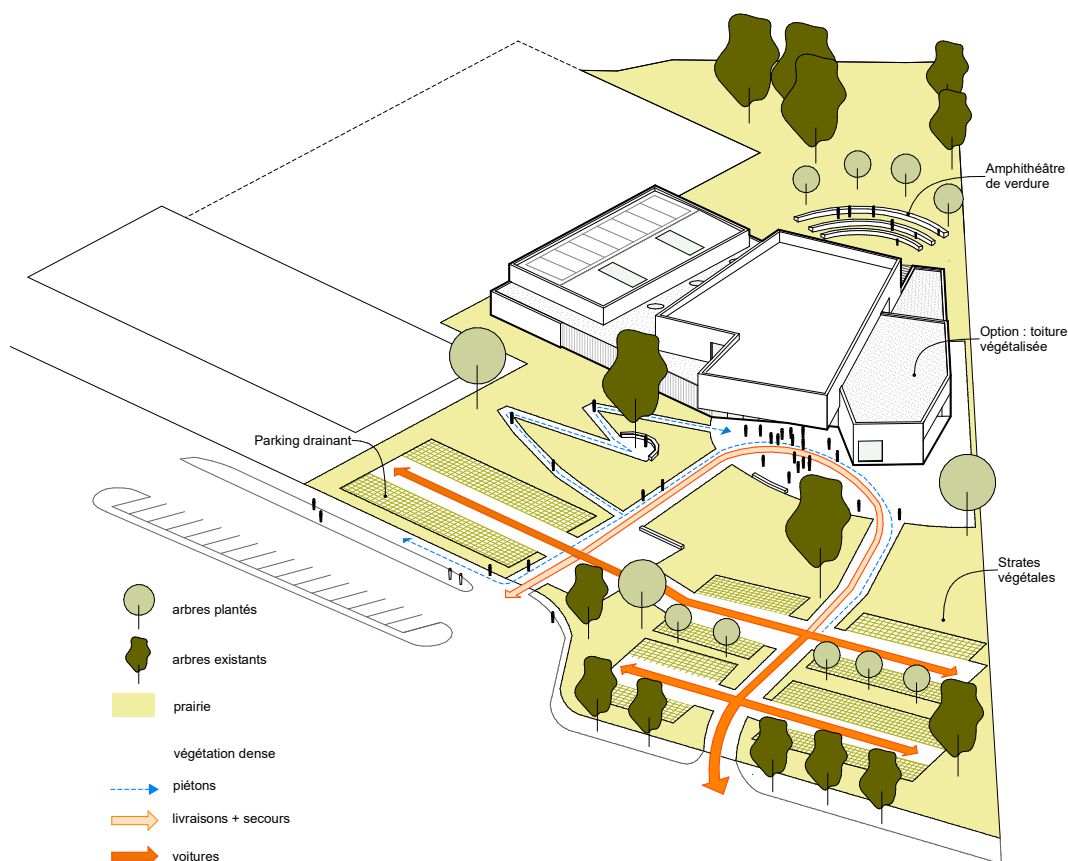
Le projet n'est situé dans aucune zone Natura 2000. De plus, le projet est situé sur une parcelle qui était déjà aménagée. Ainsi le projet ne portera pas atteinte aux habitats et espèces de ce site. Les paragraphes suivants mettront en avant l'ensemble des aménagements propice à la biodiversité.

Les aménagements extérieurs épousent les courbes du terrain et intègrent les arbres existants pour dessiner un espace attrayant et fonctionnel où domine une nature proposant différentes ambiances paysagères.

Les 80 places de stationnement sont concentrées dans la partie basse du terrain de manière à préserver un généreux espace vert autour du bâtiment et de son parvis situé en surplomb.

Les 4 grands arbres (2 charmes, 1 peuplier d'Italie, et 1 frêne) en partie Sud Est du terrain, formant une lisière végétale dense masquant le futur parking, sont conservés.

En complément des arbres existants conservés, 23 arbres sont plantés pour ombrager ce parking de 80 places pour un total de 27 arbres répondant aux exigences de la loi APER (1 arbre pour 3 places de stationnement).



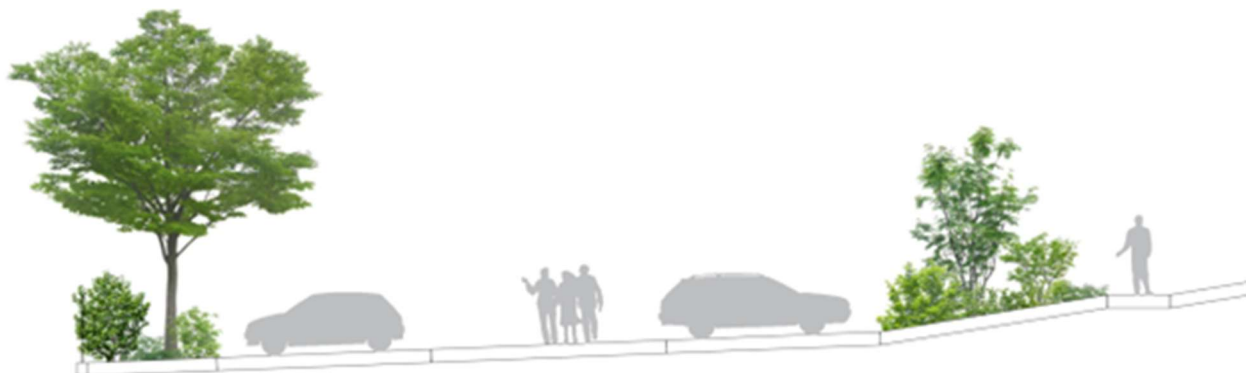
Note : axonométrie schématique –. La toiture végétalisée sur l’aile Est est prévue en base dans notre projet.

Le maintien des deux accès existants au site, au droit de leur emplacement actuel, permet de clarifier les flux :

- L’accès principal, rue de Verdun, équipé d’un portail coulissant automatique, est réservé aux voitures, secours et véhicules de livraison. Les véhicules techniques accèdent au bâtiment et à la cour de service par une voirie dédiée, avec une signalisation appropriée. Le parvis est préservé de tout stationnement « sauvage ».
- L’accès situé au niveau de l’arrêt de bus du collège, équipé d’un portail à clef et d’un portillon à gâche électrique, est destiné principalement aux piétons. Il permet d’accéder à une petite placette équipée de 15 arceaux (30 vélos) et d’un banc. Cet espace piéton, entouré de prairie fleurie, offre une percée visuelle vers l’équipement. Il est relié au parvis par un cheminement adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (cotes recalées suite à la surélévation du bâtiment de 30 cm), qui

offre un espace de déambulation ponctué par de banquettes positionnées à l'ombre du frêne existant.

La zone boisée conservée, à l'extérieure de notre zone d'intervention en limite Sud du terrain participe, avec l'implantation de massifs multi strates le long des places de stationnement, à l'intégration paysagère du parking.



Coupe de principe des massifs multi strates composés d'un mélange de plantes couvre-sol en partie persistantes, d'arbustes de différentes hauteurs et d'arbres

Le parvis situé en partie haute du terrain s'inscrit dans un espace plus ouvert et offre une vue dégagée sur la ville et le grand paysage. Ce parvis, en parti protégé par l'auvent en surplomb de l'entrée principale du bâtiment, offre un généreux espace permettant d'accueillir des manifestations extérieures. Ses dimensions sont également adaptées pour la circulation de véhicules techniques, types camionnettes ou secours.

Quelques arbres et arbustes sont implantés dans la prairie fleurie pour ombrager le parvis et former un masque solaire le long de la façade exposée sud.

A l'arrière du bâtiment, dans le prolongement de la terrasse, des gradins en modelés de terre s'inscrivent dans la dénivelée du terrain et forme une alcôve qui intimise la salle de réception.

L'espace vert situé au nord de la parcelle, avec ces grands arbres conservés, est simplement réaménagé avec une prairie et des arbres et arbustes indigènes comme une zone de quiétude pour la biodiversité.